

Évaluation des acouphènes

Service d'audiologie – 613 546-3382

Qu'est-ce que les acouphènes?

- Les acouphènes désignent la perception d'un bruit ou d'un son dans les oreilles ou dans la tête qui ne provient pas d'une source externe.
- Il peut s'agir de bourdonnements, de sifflements ou de tintements.
- Ils peuvent être forts ou faibles.
- Ils peuvent être permanents ou intermittents.

Les acouphènes sont-ils un problème courant?

Oui. Presque tout le monde a déjà entendu des sifflements ou des bourdonnements dans ses oreilles à un moment ou à un autre.

Qu'est-ce qui cause les acouphènes?

Il y a de nombreuses causes possibles. Les acouphènes se produisent souvent à la suite d'une perte de l'audition. Ils peuvent aussi être causés par l'exposition à des bruits forts, comme de la musique forte, des outils électriques, des scies mécaniques et des armes à feu.

Qui est admissible à une évaluation?

Une fois que les causes médicales ou traitables ont été déterminées, toute personne qui a besoin d'aide pour vivre avec ses acouphènes peut être dirigée vers le service pour une évaluation.

Que comporte une évaluation des acouphènes?

Une évaluation des acouphènes est faite par un audiologiste à l'hôpital. Pendant la visite:

- l'audiologiste vérifiera votre audition si cela n'a pas déjà été fait;
- vous discuterez de vos acouphènes avec l'audiologiste et comment ils vous affectent;
- vous remplirez un questionnaire sur les effets des acouphènes dans votre quotidien;
- l'audiologiste mesurera la fréquence et l'intensité de vos acouphènes;
- il discutera des options de prise en charge avec vous, ce qui peut comprendre un générateur de son ou des aides auditives;
- vous recevrez de la documentation sur les acouphènes.

Mon évaluation est-elle couverte par l'Assurance-santé?

Non. Le ministère de la Santé a annoncé qu'à compter du 13 août 2001, les frais d'évaluation des acouphènes seraient retirés de la liste des services assurés.

Pour continuer d'offrir ces services, l'Hôpital Hôtel-Dieu devra dorénavant les facturer à ses patients. Le coût d'une évaluation des acouphènes est 75 \$.

Ces frais peuvent être déduits à titre de frais médicaux dans votre déclaration de revenus ou, dans certains cas, ils peuvent être couverts par un régime d'assurance-maladie complémentaire.

© l'Hôpital Hôtel-Dieu
PS# 1304 – 2016-12-8